Projet d’établissement 2023-2028

Maison d’Accueil Spécialisée

Le Pré Saint Jacques

SOMMAIRE

1. L'identité de la Maison d'Accueil Spécialisée 3
   - Présentation de l'établissement 3
   - Les locaux de l'établissement 3
   - Les missions et objectifs généraux de l'établissement 5
   - Les valeurs défendues par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement 5
2. La population accueillie 6
3. L'offre d'accompagnement 7
   - L'accompagnement en accueil de jour 7
   - L'accompagnement en hébergement temporaire 7
   - L'accompagnement en hébergement permanent 7
   - L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap vieillissantes 8
4. La démarche d'amélioration continue de la qualité de l'accompagnement 8
   - Le droit des usagers 8
   - L'accompagnement centré vers le pouvoir d'agir des usagers 9
5. Une politique de qualité de vie au travail structurée centrée sur la prévention des risques et la bientraitance 9
6. Les projets stratégiques 10
   - 1. La poursuite de la transition d'un accompagnement axé sur le parcours de soin vers un parcours d'accompagnement : un enjeu dans la continuité de l'appropriation de la culture médico-sociale 10
   - 2. Le déploiement de projets d'accompagnement spécifiques dédiés : un enjeu d'individualisation de l'accompagnement adapté aux besoins particuliers de chaque résident 19
   - 3. L'inclusion sociale des résidents : un enjeu d'organisation des partenariats et collaborations de la MAS avec les acteurs partenaires du territoire dans une visée de déstigmatisation et de participation des résidents à la vie de la cité 23

1. L'identité de la Maison d'Accueil Spécialisée

Présentation de l'établissement

La MAS Le Pré Saint Jacques se trouve sur le site de l'établissement public de santé mentale de la Marne, à Châlons en Champagne, dans un parc arboré de 2 hectares. Elle comprend quatre maisonnées, accueillant chacune 12 résidents, soient 48 places, ainsi qu'un accueil de jour de 7 places. Les maisonnées sont construites de plain-pied et prévues pour une circulation aisée des personnes à mobilité réduite. Elles sont toutes équipées d'une terrasse avec jardin. Une d'entre elles comporte une chambre individuelle supplémentaire afin d'accueillir les personnes en hébergement temporaire. Dans ces espaces de vie s'accomplissent les actes essentiels de la vie quotidienne. Les résidents y sont chez eux.

Les locaux de l'établissement

Les chambres individuelles sont des lieux d'intimité et de repos. Elles constituent le domicile du résident, l'accès en est possible à tout moment. Elles sont équipées aux normes de confort et de sécurité en vigueur. Chacune dispose d'une salle d'eau privative et d'un mobilier adapté au handicap. Les personnes accueillies sont libres de décorer leur chambre à leur convenance, sous réserve de respecter les normes de sécurité, d'hygiène et de fonctionnalité. Elles peuvent y recevoir des visites.

Les espaces séjour et loisirs, lieux de vie collective et sociale, comprennent une salle de restauration, un office cuisine et une salle de télévision.

Une salle de bain commune, par maisonnée, propose des équipements sanitaires adaptés aux difficultés motrices des résidents. Elles ont été récemment équipées de baignoires thérapeutiques qui permettent d'effectuer des soins de détente et de relaxation. Une d'entre elles permet d'accéder à des thérapies naturelles que sont l'aromathérapie, la chromothérapie et la musicothérapie.

L'espace administratif et d'accueil central comprend le secrétariat et les bureaux du médecin, de l'équipe d'encadrement et de l'équipe éducative.

Le plateau technique soins et activités comprend le bureau infirmier, la salle de soins, une salle d'activité physique, un espace snoezelen et des locaux dédiés aux activités et médiations diverses.

Une salle polyvalente de grande capacité est disponible pour les fêtes, animations et activités physiques. Une partie de cet espace est réservée à l'accueil de jour : 1 salle à manger, 1 cuisine, des sanitaires avec douche, 1 salle de repos et 1 salle d'activité.

Les missions et objectifs généraux de l'établissement

Le décret du 20 mars 2009 a fixé les obligations auxquelles doivent se conformer les MAS afin d'améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes accueillies.

La MAS Le Pré Saint Jacques s'est engagée depuis son ouverture en 2010, à accompagner au mieux les personnes, en préservant l'autonomie de chacun tout en favorisant leur bien-être. Elle s'inscrit dans une démarche d'amélioration de la qualité de l'accompagnement proposée aux accueillis en assurant notamment une montée en compétence de l'ensemble de l'équipe au regard de l'évolution des besoins des résidents.

Par des partenariats, elle favorise l'accès à la vie sociale et dans la cité des personnes accueillies.

Les valeurs défendues par l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement

La MAS comme lieu de vie

Le rythme et le mode de vie des résidents se veulent similaires à celui de la vie familiale quotidienne. Les journées sont rythmées par les actes de la vie quotidienne. Les activités viennent agrémenter les journées dans un but de maintenir les acquis et favoriser l'inclusion sociale. La vie de la MAS suit les temps forts de la société : Noël, Carnaval, 14 juillet, coupe du monde, jeux olympiques... Ce sont des moments privilégiés de rencontre et de partage avec les proches, avec les partenaires et la ville où les besoins de chacun peuvent être satisfaits.

Adaptation aux besoins spécifiques des résidents : communication non verbale, écoute active, prendre soin

Réévaluer régulièrement les projets individualisés des résidents est un incontournable. Le questionnement de l'accompagnement mis en place doit permettre de répondre de façon pragmatique et efficace aux besoins du résident en visant le maintien des acquis, voire le développement de nouvelles compétences. Cette évaluation est réalisée avec le résident en présence de l'équipe pluridisciplinaire et de ses proches.

Accompagnement global du résident

Le bien-être de tous est la priorité. Les réponses éducatives et thérapeutiques doivent permettre d'y répondre individuellement. Pour ce faire l'accompagnement proposé se base avant tout sur le respect de la personne, de son histoire, de ses besoins en tenant compte de ses handicaps et/ou pathologies.

Tout est mis en œuvre pour respecter les volontés exprimées.

2. La population accueillie

La MAS Le Pré Saint Jacques a pour objectif d'accueillir des personnes adultes présentant un handicap mental ou troubles psychiatriques stabilisés, associés ou non à un handicap physique. Les personnes accueillies disposent d'un niveau d'autonomie restreint dans les actes de la vie quotidienne. L'ensemble des personnes dispose d'une orientation MAS.

La MAS accueille des personnes de toute provenance : domicile, hospitalisation en psychiatrie (unité de long et court séjour) et d'autres structures médico-sociales.

L'institution accompagne toutes les tranches d'âge de la population, des jeunes et moins jeunes se côtoient au quotidien. Actuellement, la moyenne d'âge est élevée (63 ans) mais tend à diminuer avec l'arrivée de jeunes résidents. Soucieuse du bien-être de ces personnes, la MAS travaille sur l'accompagnement des personnes handicapées vieillissantes.

Conformément à la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale, l'écriture du projet individualisé pour chaque résident permet de favoriser le développement de la personne, son autonomie et son insertion. Ainsi, lors de l'élaboration des projets individualisés, l'équipe s'interroge sur l'apport de la structure dans la vie du résident et construit le projet de vie qui répond au mieux aux besoins du résident en accord avec ce dernier, son représentant légal et/ou sa famille.

3. L’offre d’accompagnement

Aujourd’hui, la MAS bénéficie de 48 places d’hébergement temps plein, d’une place d’hébergement temporaire et de 7 places d’accueil de jour.

Ces trois offres d’accompagnement répondent tout au long de la vie aux besoins de chacun et des proches qui l’entourent.

L’accompagnement en accueil de jour

Cet accueil a pour but de permettre aux personnes accueillies de rester le plus longtemps possible au domicile tout en apportant un soutien aux proches aidants. Cet accueil est un lieu où l’on évalue les capacités de la personne, ses possibilités d’évolution afin d’apporter un mieux-être pour la personne et ses proches. L’accueil de jour est également un lieu d’écoute, de soutien et de partage pour les aidants.

Chaque usager accompagné en accueil de jour dispose d’un projet de vie individualisé formalisé par l’équipe pluridisciplinaire visant à développer ses aptitudes en fonction de ses besoins et souhaits d’accompagnement. Le suivi du projet de vie s’effectue en réunion de synthèse, garantissant ainsi que le programme d’activité et l’accompagnement est adapté et réévalué en fonction des besoins de l’usager.

L’accompagnement en hébergement temporaire

Chaque personne relevant d’une orientation MAS peut bénéficier d’un accueil en hébergement temporaire à hauteur de 90 jours par an. Cette modalité d’accueil peut être déployée dans plusieurs situations comme :

- Le passage progressif du domicile à l’hébergement temps plein.
- Le soutien aux aidants
- Le développement des relations sociales dans une vie en collectivité

L’accompagnement en hébergement permanent

L’intégration dans cette modalité d’accueil est progressive. Le temps dédié est adapté en fonction des personnes et de leurs capacités d’adaptation. C’est un temps primordial qui permet d’identifier les habitudes de vie, de recueillir les besoins afin d’apporter un accompagnement adapté et de qualité.

L’accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap vieillissantes

La MAS développe des compétences dans l’accompagnement des personnes accueillies vieillissantes. Elle a la volonté d’offrir un accompagnement qui respecte l’évolution de l’autonomie et les besoins des personnes. Pour ce faire, 3 axes sont déployés :

-La formation des professionnels

-L’adaptation du matériel

-Une convention de partenariat avec un EHPAD pour favoriser les échanges et éviter les ruptures de parcours.

4. La démarche d’amélioration continue de la qualité de l’accompagnement

Le droit des usagers

La loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale a fixé de nouvelles règles relatives aux droits des personnes. La MAS Le Pré St Jacques inscrit son action et ses projets dans cette volonté de réaffirmer la place prépondérante des usagers, en promouvant l'autonomie et l'exercice de la citoyenneté des usagers accompagnés.

Une charte des droits et libertés de la personne accueillie, transcrite en pictogramme, est affichée au sein de l’établissement. Le livret d'accueil décrivant l'organisation de la structure, le contrat de séjour définissant les obligations réciproques et le règlement de fonctionnement sont rédigés. L’établissement a le projet de traduire ces outils selon la méthode Facile A Lire et à Comprendre (FALC) en 2023 afin d’en faciliter l’intelligibilité.

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) déployé au sein de l’établissement dès sa création permet aux personnes accompagnées d’exprimer leurs besoins et attentes au sein d’une instance dédiée. A cet effet, le CVS rend des avis et fait des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l’établissement, notamment sur les droits et libertés des personnes accompagnées, l’organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, l’animation socio-culturelle et les prestations proposées, les projets de travaux et d’équipement, l’animation de la vie institutionnelle et les mesures prises pour favoriser les relations entre les participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions d’accompagnement. Le CVS rend également son avis concernant l’élaboration du projet d’établissement et notamment sur le volet portant sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance.

Un travail relatif à la rédaction des comptes-rendus des CVS selon la méthode FALC par des personnels formés en la matière permettra d’apporter un appui à la restitution des échanges du CVS par les usagers auprès des autres usagers au sein de chaque maisonnée, permettant par là-même une plus grande participation des usagers à la vie citoyenne de l’établissement.

L'accompagnement centré vers le pouvoir d'agir des usagers

Le cœur du métier relevant du secteur médico-social réside dans l'accompagnement au quotidien des personnes résidentes. A cet égard, il est indispensable, afin de donner du sens à l'action sociale au sein de la MAS Le Pré St Jacques, de prendre en considération, non seulement le ressenti des usagers accompagnés, mais également leur expertise, ainsi que celle de leurs aidants.

La participation effective des usagers à l'ensemble des décisions les concernant, et notamment dans les actes de la vie quotidienne, doit impérativement être recherchée par les équipes de la MAS.

Ainsi, la MAS Le Pré St Jacques inscrit sa volonté de déployer un accompagnement à l'autonomie par le biais d'actions d'information, d'éducation et de soutien aux personnes accompagnées et à leurs proches dans une visée de « *renforcement de leurs capacités à opérer leurs propres choix pour la préservation ou l'amélioration de leur santé. Le champ d'intervention est celui du renforcement des capacités de prise de décision et d'action («empowerment ») des personnes concernées »* conformément aux priorités énoncées par la loi de modernisation du système de santé de janvier 2016.

Ce questionnement relatif au renforcement du pouvoir d'agir des usagers accompagnés au sein de la MAS sera au centre des échanges et des réflexions que l'ensemble de l'équipe de la MAS mènera dans les années à venir, avec la volonté de refonder notre rapport à l'accompagnement des résidents de la MAS, dans une vision fondée sur la possibilité de donner le choix et de maintenir l'autonomie ainsi que les capacités de chacun des résidents de cet établissement.

Dans le cadre de la démarche éthique déployée par l'EPSM, un espace permettant aux équipes d'envisager les situations rencontrées dans toute leur complexité et de lutter contre la prise de décision arbitraire sera créé.

5. Une politique de qualité de vie au travail structurée centrée sur la prévention des risques et la bientraitance

Selon l'Agence Nationale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ANACT), « *La qualité de vie au travail désigne et regroupe sous un même intitulé les actions qui permettent de concilier à la fois l'amélioration des conditions de travail et de vie pour les salariés et la performance globale des entreprises. Elle est un des éléments constitutifs d'une responsabilité sociale d'entreprise assumée. » selon l'Accord National Interprofessionnel (ANI) de 2013. Celui-ci précise que les conditions dans lesquelles les salariés exercent leur travail et leur capacité à s'exprimer et à agir sur le contenu de celui-ci déterminent la perception de la qualité de vie au travail qui en résulte* ». L'encadrement de la MAS souhaite s'engager avec les professionnels de l'établissement dans une démarche projet dédiée à la

qualité de vie au travail. Cette démarche devra répondre aux enjeux identifiés et partagés par l'ensemble des acteurs en s'appuyant sur leur expérience.

A cet égard, les travaux relatifs à la politique de qualité de vie au travail de la MAS seront menés dans le cadre de la démarche déployée par l'EPSM de la Marne.

6. Les projets stratégiques

1. La poursuite de la transition d'un accompagnement axé sur le parcours de soin vers un parcours d'accompagnement : un enjeu dans la continuité de l'appropriation de la culture médico-sociale

L'enjeu relatif à la poursuite de la transition de l'accompagnement des équipes de la MAS centré sur le parcours de soin s'entend au regard de l'historique de la MAS, créée par transformation de lits d'Unité de Soins de Longue Durée (USLD). Depuis la création de la MAS, les équipes ont su faire évoluer leur accompagnement, passant d'une prise en charge sanitaire au long cours à un accompagnement centré sur la préservation de l'autonomie des usagers dans chacun des actes de la vie quotidienne.

L'élaboration d'un projet éducatif centré sur les activités visant le maintien de l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne est un axe central de cet enjeu de continuité de l'appropriation de la culture médico-sociale de l'établissement.

A cet effet, les équipes réfléchissent à la manière de déployer le manger-main auprès des usagers. Le manger main représente une alternative à l'alimentation dite « classique » qui permet de conserver ou de retrouver le plaisir de manger. Cette technique offre la possibilité aux personnes en situation de handicap ou désorientées de s'alimenter de façon autonome en utilisant leurs doigts et d'améliorer leur qualité de vie.

Le déploiement d'activités de sport adapté, notamment par le biais d'une salle de sport dédiée au sein de la MAS, et de projets favorisant l'inclusion sociale des usagers est également un axe fort du projet éducatif en cours d'élaboration, tout comme l'utilisation de pictogrammes et de documents rédigés selon la méthode FALC (Facile à Lire et à Comprendre) permettront de recentrer encore l'accompagnement dispensé dans cette logique propre au secteur médico-social.

Parmi les priorités relatives à la poursuite de l'appropriation des enjeux de la culture médico-sociale, les équipes de la MAS Le Pré St Jacques mettent en œuvre des actions spécifiques en matière de maintien et de déploiement de l'autonomie des personnes accompagnées ainsi que de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance institutionnelle.

- Le déploiement d'un plan de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance : une volonté institutionnelle de prévenir et d'agir

En 1987, le Conseil de l'Europe a défini la maltraitance comme une violence se caractérisant par « tout acte ou omission commis par une personne, s'il porte atteinte à la vie, à l'intégrité corporelle ou psychique ou à la liberté d'une autre personne ou compromet gravement le développement de sa personnalité et/ou nuit à sa sécurité financière. »

La maltraitance, quelle qu'en soit la forme, est l'atteinte la plus grave à la dignité des personnes accueillies. La maltraitance en établissement accompagnant des personnes en situation de handicap ne s'envisage pas comme un risque hypothétique mais comme un risque incontournable lié à la pratique même de l'accompagnement médico-social. A cet égard, afin de prévenir et de traiter la maltraitance, les équipes de la MAS Le Pré St Jacques s'inscrivent dans une démarche institutionnelle de prévention visant, d'une part à développer la connaissance des risques de maltraitance, et d'autre part à mettre en œuvre une organisation et des pratiques d'encadrement favorisant la prévention de la maltraitance. C'est dans ce cadre que les travaux d'élaboration du projet d'établissement ont conduit à la mise en place de groupes de travail sur la thématique de manière à envisager de manière collective et collaborative les actions à déployer en la matière. Les valeurs d'adaptation quotidienne de l'offre d'accompagnement proposé par les équipes ont, à cet effet, été promues lors de ces groupes de travail, cette thématique étant une valeur forte et partagée par tous et toutes.

La démarche institutionnelle de prévention de la maltraitance portée par la MAS Le Pré St Jacques repose sur la connaissance des risques. A cet effet, un plan de prévention et de gestion des risques de la maltraitance sera formalisé et déployé. Ce plan de prévention et de gestion des risques vise à mener une réflexion relative aux risques spécifiques inhérents à l'accompagnement dispensé au sein de la MAS Le Pré St Jacques ainsi qu'aux signaux d'alerte permettant de prévenir ces risques. Les groupes de travail dédiés à la thématique, déployés dans le cadre des travaux d'élaboration du projet d'établissement, ont permis de mettre en lumière les temps spécifiques susceptibles de présenter un risque majoré d'actes maltraitants. Ces deux temps sont d'une part, les prises de repas et d'autre part, les nuits. Les prises de repas, par le bruit que cela génère, les difficultés de certains résidents dans leur rapport à la nourriture, le refus de s'alimenter de certains autres résidents sont autant de facteurs de risque qu'il convient de repérer afin de mieux s'en prémunir. De même, le travail de nuit, en ce sens que l'agent est seul et est susceptible de ressentir une forme d'isolement et de solitude est également source de risque. A cet égard, des mesures ont été prises par l'encadrement de la MAS, de manière à ne pas laisser un agent seul en service de nuit, le service de nuit s'effectue par un binôme, limitant ainsi les risques susmentionnés. Enfin, en matière de prévention, les équipes ont fait part de leur besoin de bénéficier d'une connaissance des ressources disponibles permettant d'apporter une expertise en cas d'interrogation au sujet de l'accompagnement d'un résident, le recours aux équipes mobiles de l'EPSM ayant été mentionné comme une éventualité en tant que de besoin. La formation des équipes et leur connaissance est un enjeu fort de la prévention de la maltraitance.

En ce sens, le plan de formation prévoit des formations pluriprofessionnelles axée autour de la promotion de la bientraitance et de la lutte contre la maltraitance, le risque concernant l'ensemble des professionnels. Une formation relative à la gestion de la fatigue physique et psychique dans le travail de relation et d'accompagnement des personnes accueillies sera proposée aux équipes en 2023. Une formation relative à l'adaptation de l'intervention auprès

des personnes en situation de handicap vieillissantes dispensée par le Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité (CREAI) sera également déployée en 2023, de manière à permettre aux soignants d'adapter leur accompagnement aux besoins spécifiques des résidents avançant en âge et prévenir ainsi les risques liés aux besoins que représentent cet accompagnement spécifique.

Une démarche d'analyse des pratiques dédiée aux seuls professionnels sera déployée au sein de l'établissement de manière à permettre aux équipes soignantes d'échanger sur leurs modalités d'accompagnement, voire sur leurs dysfonctionnements. Par ailleurs, une démarche d'analyse des pratiques existe déjà au sein de l'établissement, même si celle-ci est informelle. En effet, les réunions entre maisonnées permettent ce temps où chacun peut interroger ses pratiques et solliciter conseils et échanges à ses collègues. Les groupes de travail instaurés durant les travaux de formalisation du projet d'établissement perdureront après la finalisation de celui-ci, une dynamique d'établissement très positive ayant permis une émulation et un intérêt particulier pour la thématique, l'envie de bénéficier de temps de groupe d'analyse de pratique, uniquement entre soignants et avec les professionnels, a été évoquée.

Enfin, l'information des usagers et de leur famille sur la prévention de la maltraitance et les bonnes pratiques mises en œuvre au sein de l'établissement sera diffusée et affichée sous forme de charte, inscrite dans le livret d'accueil, au même titre que les possibilités de recours de l'usager.

La démarche institutionnelle de lutte contre la maltraitance institutionnelle de la MAS concerne également le traitement adéquat des faits de maltraitance. Des outils et procédures sont déployés au sein de l'établissement de manière à permettre de définir les lieux et les temps permettant d'aborder les situations de maltraitance. De même, une procédure de gestion de crise en cas de maltraitance particulièrement grave sera élaborée, diffusée et déployée.

L'équipe encadrante de la MAS s'engage dans le traitement des faits de maltraitance de manière systématique, en organisant par ailleurs l'accompagnement de la victime de maltraitance. La réponse rapide et adaptée de l'encadrement conséquemment à des dysfonctionnements de manière à ne pas laisser des situations de maltraitance apparaître, se propager et devenir récurrentes est un enjeu majeur, de même que l'organisation du signalement des faits aux autorités compétentes et la mise en place de mesures disciplinaires proportionnées à la gravité de l'acte.

Par ailleurs, la MAS associe les usagers à l'amélioration continue des pratiques et lutte contre la maltraitance, notamment par le biais du déploiement en 2023 de "groupe de parole" des résidents au sein de la MAS menés par une infirmière en pratique avancée (IPA) qui aura la tâche de créer un climat de confiance et de sérénité au sein de laquelle elle puisse obtenir une libération de la parole des résidents, notamment vis à vis de leur accompagnement dans l'établissement et de leur condition d'hébergement.

- Des modalités d'accompagnement individualisées et adaptées aux besoins de chacun des résidents

Le déploiement d'un projet éducatif structuré est un enjeu de l'offre d'accompagnement dispensée par la MAS Le Pré St Jacques.

A ce jour, les activités proposées par l'équipe recouvrent un registre varié et sont déterminées en fonction des capacités des résidents.

Deux types d'activités sont déployées :

- des activités fondées sur la distraction, le loisir, la spontanéité, la stimulation de centres d'intérêt ;

- des activités fondées sur l'acquisition de compétences, le respect de l'autre et des objets, l'apprentissage ou réapprentissage de certaines règles relatives aux jeux, aux objets, aux lieux, aux personnes à la vie en collectivité.

Dans chaque maisonnée, des événements marquants peuvent être organisés (anniversaires, repas festifs, journées à thèmes…), en fonction des souhaits des usagers concernés. L'équipe éducative intervient au quotidien pour proposer aux résidents des temps d'activité et des ateliers et déploie un projet d'accompagnement centré autour de la vie quotidienne des résidents.

L'intégration d'un document « journée type » dans le projet personnalisé permettra aux professionnels de renforcer l'accompagnement de chaque usager. Ce document permettra d'assurer la cohérence et la continuité de l'accompagnement.

Enfin, le projet éducatif de l'hébergement permanent ainsi que de l'accueil de jour de la MAS visera à déployer un ensemble d'activités socio-éducatives structurées autour des besoins et des souhaits des résidents.

- Des modalités d'accompagnement nouvelles visant l'amélioration du bien-être et une forme accrue de participation des résidents accueillis

Le déploiement de modalités d'accompagnement nouvelles visant l'amélioration du bien-être et une forme accrue de participation des résidents accueillis est un axe de travail prioritaire pour l'équipe de la MAS Le Pré St Jacques.

Le déploiement du sport adapté est une composante de ces nouvelles modalités d'accompagnement. Le projet de salle de kinésithérapie et de sport adapté dans une vaste salle particulièrement adaptée à l'activité sportive permettra aux résidents de bénéficier de programmes d'activité physique, de massages et de soins dédiés à leur bien-être. Des vélos elliptiques, tapis de marche, rameurs, espaliers et élastiques pour le bras seront le support d'activités dédiées visant le renforcement musculaire des résidents mais également le bien-être et l'amélioration de la qualité de vie. Cette salle sera également mise à disposition des équipes soignantes, afin que celles-ci bénéficient également du matériel de sport durant leur pause.

Par ailleurs, les équipes de la MAS proposent un accompagnement spécifique visant l'amélioration du bien-être des résidents par le bais de l'utilisation de la salle Snoezelen, d'une salle multimédia dédiée permettant l'utilisation de la réalité virtuelle, ainsi que via le déploiement de l'activité de médiation animale.

La médiation animale réside dans la recherche des interactions positives issues de la mise en relation intentionnelle Homme-Animal dans le domaine éducatif, social, thérapeutique.

Elle permet de maintenir ou d'améliorer l'état de bien-être, ou tout simplement la qualité de vie, de personnes en situation de fragilité, valides ou non, pouvant souffrir de divers troubles autant physiques que psychologiques ou sociaux. Elle est complémentaire des thérapies et traitements médicaux traditionnels.

Cette technique est utilisée au sein de l'établissement complémentairement aux autres techniques non médicamenteuses dans un objectif d'apaisement.

La prise en charge se fait de façon individuelle ou collective en fonction de l'objectif recherché par l'activité. Les activités peuvent conduire à travailler la motricité, la concentration, la motricité fine, l'orthophonie, la mémoire, l'anxiété ainsi que les troubles du comportements aigus.

La MAS Le Pré St Jacques s’est, par ailleurs, dotée de joëlettes, un type de fauteuil roulant handisport, permettant la pratique de la marche, de la randonnée, de la course, pour des personnes atteintes de handicap physique ou de motricité, notamment des membres inférieurs. Son utilisation nécessite l'aide de deux personnes qui se placent à l'avant et à

l'arrière du fauteuil à la manière d'une chaise à porteurs. Le soutien de la joëlette est assuré par trois roues situées sous le fauteuil en lui-même.

L'acquisition par notre établissement de ce type de matériel se fait dans le cadre du projet éducatif afin de faciliter les sorties en extérieur de nos résidents, le tout dans un esprit d'inclusion sociale. La participation à des manifestations sportives, culturelles et artistiques en seront facilitées et surtout seront permises pour tous.

La cohésion entre les professionnels qui manipulent la Joëlette, les professionnels et le résident, n'en sera que renforcée. Il est ainsi créé une véritable équipe soudée dans l'effort.

Enfin, la MAS Le Pré St Jacques a acquis une Tovertafel visant le développement de la réalité virtuelle au service de nos résidents.

La Tovertafel est un jeu interactif développé par des acteurs du secteur médico-social. C'est un outil ludique destiné aux personnes âgées présentant des troubles cognitifs, maladie d'Alzheimer et apparentées, notamment, et aux personnes ayant des besoins spécifiques tels que les troubles du spectre de l'autisme et handicaps. La Tovertafel, aussi appelée Table Magique par les professionnels de santé, est un outil de médiation et de stimulation pour les résidents.

Ce dispositif non médicamenteux permet le maintien des capacités cognitives, motrices et sensorielles des résidents et est un outil de travail à part entière pour les professionnels. Il a pour vocation de stimuler les résidents et sera un outil régulièrement utilisé lors de séances d'animation.

Grâce à la projection de jeux interactifs, la Table Magique permet aux résidents, aux professionnels soignants et aux proches aidants de jouer ensemble. En effet, jouer est un excellent moyen de stimulation cognitive ; Grâce aux projections lumineuses et aux sons émis par la Tovertafel, les fonctions cognitives des résidents sont sollicitées. Les jeux thérapeutiques de la Table Magique interactive créent un environnement stimulant et divertissant pour que chaque joueur utilise ses capacités tout en s'amusant.

La Tovertafel a pour bénéfice la réduction de l'apathie et l'encouragement à la mise en mouvement. Les jeux thérapeutiques de la Tovertafel peuvent être projetés sur une table ou directement au sol. En incitant les participants à tendre les bras, à toucher avec les mains, à bouger les jambes ou même à se lever, la Table Magique encourage le mouvement et réduit l'apathie. Avec la tentation de l'amusement, les résidents ne sont plus impassibles face à leur environnement. En stimulant leurs capacités motrice et sensorielle, ils entretiennent leur autonomie par la même occasion.

Cet outil capte l'attention et la concentration des résidents. Il est scientifiquement prouvé que la lumière capte l'attention. La Tovertafel s'appuie sur ce constat et projette des jeux interactifs lumineux qui attirent le regard. Grâce à des éléments visuels captivants et en mouvement, la Tovertafel mobilise l'attention des participants dans le but de stimuler leurs capacités cognitives (réminiscence, mémorisation, verbalisation, calcul mental, etc.). Lors d'une séance, certains joueurs interagissent très rapidement avec les éléments tandis que d'autres restent

dans une phase d'observation, mais ne détournent pas les yeux. Un simple suivi du regard des lumières projetées est d'ailleurs une forme de participation.

Les jeux de la Tovertafel sont non seulement ludiques, mais également adaptés au défi cognitif de chaque participant. Développé en co-conception avec des établissements médico-sociaux partenaires, chaque jeu demande 9 à 18 mois de recherche. Cela se traduit aussi par une classification des jeux par niveaux, allant de 1 à 5. Plus le niveau du jeu est élevé, plus le jeu mobilise de fonctions cognitives. Ainsi, les participants appréhendent la Tovertafel à leur rythme et à leur façon.

Cet outil favorise le lien social, en effet, une séance avec cet outil accroît les émotions positives, ce qui contribue à l'amélioration de la relation avec les professionnels de santé et les participants. Les résidents échangent, partagent des histoires et discutent de leurs centres d'intérêts communs lancés par l'activité. La Table Magique permet également aux professionnels d'interagir avec les résidents plus facilement grâce à un dispositif de soins divertissants et d'augmenter leur complicité.

Cet outil d'animation sera également utilisé par les équipes comme un outil d'aide aux soins. Il permet en effet d'instaurer un environnement de confiance. Les professionnels soignants ont alors l'opportunité de mettre les résidents dans de bonnes conditions afin de leur fournir de meilleurs soins et ce, de manière conviviale et personnalisée. La Tovertafel attire l'attention des résidents et permet aux personnels de dispenser des soins à d'autres résidents.

Il s'agit également d'un outil de médiation. Les moments passés à jouer à la Tovertafel permettent aux professionnels de santé et encadrants, d'utiliser le jeu comme outil de médiation. Elle aide à améliorer la relation entre les résidents, les professionnels mais aussi avec les proches aidants et petits-enfants. La Table Magique favorise les échanges autour de sujets de conversations communs. La séance de Tovertafel réinstaure ou initie le contact parfois difficile à amorcer avec des personnes ayant des troubles cognitifs.

La Tovertafel est un outil de prise de conscience des capacités de chacun sur lequel les équipes soignantes de la MAS ont prévu d'axer certaines parties du projet éducatif.

Dans sa volonté d'adapter l'accompagnement aux besoins spécifiques des résidents et d'apporter des solutions alternatives à l'usage médicamenteux, lorsque cela est pertinent et possible, les équipes ainsi que les médecins ont inscrit un axe de travail dédié au déploiement des thérapies non médicamenteuses.

Les thérapies non-médicamenteuses constituent un ensemble de techniques de soins, d'approches environnementales, d'approches humaines ayant pour objectifs de traiter et/ou soulager certains symptômes et d'améliorer la qualité de vie des personnes accompagnées. Ces thérapies offrent de vrais bénéfices aux patients, notamment les résidents avançant en âge. Le bien-être et la préservation de l'autonomie des résidents représentent une préoccupation quotidienne, aussi déployer des thérapies non médicamenteuses au sein de la MAS apporte des bienfaits immédiats pour améliorer la vie quotidienne, prévenir l'altération des sens des usagers, notamment âgés et les bienfaits sont aussi médicaux puisque ces

pratiques permettent de réduire la consommation de médicaments et ainsi de limiter le risque d'iatrogénie, c'est-à-dire l'ensemble des effets indésirables provoqués par la prise d'un ou plusieurs médicaments.

Ainsi, les équipes et les médecins entament une formation à l'hypnose dans le cadre de la prise en charge de la douleur. En effet, l'hypnose est efficace dans de nombreuses situations de douleurs tant dans leurs causes et dans leurs caractéristiques cliniques. L'hypnose agit comme un facteur réducteur du stress, de l'anxiété et comme antalgique. L'utilisation de l'hypnose est validée par de nombreuses études qui montrent que les suggestions peuvent modifier et réduire la perception de la douleur.

Les techniques utilisant l'hypnose sont des jeux mentaux et des exercices d'imagination. L'action thérapeutique repose sur les dires du résident qui évoque volontiers, par des métaphores, les symptômes dont il souffre. La douleur est comparée à un étau qui serre, à un tube trop étroit, à une griffure, à un couteau qui transperce, une plaque de métal, des aiguilles, une barre tordue. Le thérapeute utilise ces métaphores au cours de la séance d'hypnose pour les modifier voire en proposer d'autres plus adaptées au soulagement. Ces techniques seront déployées, en fonction des besoins et des souhaits des résidents, dans une volonté d'accompagner le soulagement de leur douleur ainsi que pour accompagner certains soins susceptibles de générer stress et angoisse aux résidents.

La MAS dispose également d'une salle Snoezelen. L'utilisation du concept Snoezelen permet principalement la stimulation des sens, la relaxation du résident, la communication, l'échange. Cette approche multi sensorielle permet de développer une connaissance du résident dans l'appréhension qu'il peut avoir de l'environnement. L'utilisation de cette technique est souvent accompagnée d'un toucher relationnel afin d'accentuer la sensation de bien-être. La salle Snoezelen est utilisée plusieurs fois par semaine de manière à ce que chaque résident bénéficie de ce concept régulièrement.

2. Le déploiement de projets d'accompagnement spécifiques dédiés : un enjeu d'individualisation de l'accompagnement adapté aux besoins particuliers de chaque résident

- L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap vieillissantes

Les personnes en situation de handicap vieillissantes sont des personnes qui ont connu leur situation de handicap avant de connaître les effets du vieillissement. La moyenne d'âge des résidents de la MAS se situant à 63 ans, la préoccupation relative au déploiement d'une offre adaptée aux besoins de ces personnes en situation de handicap présentant un risque d'aggravation des troubles et de la perte d'autonomie en raison de leur avancée dans l'âge est un enjeu fort.

L'avancée en âge peut faire apparaître de nouvelles déficiences (surdité, cécité, réduction de la mobilité, dépression…) qui viennent s'ajouter aux précédentes. Il est à noter que le processus de vieillissement peut aussi contribuer à accroitre des déficiences anciennes. Pour

autant, ni l'un ni l'autre ne peuvent être appréhendés à l'aune unique des incapacités. Cela suppose pour les équipes de la MAS de sortir de la vision du vieillissement – et pas uniquement celui des personnes handicapées – fondé sur un âge ou la survenance d'incapacité, mais de l'envisager comme un processus ordinaire. Ce dernier doit être accompagné le plus tôt possible, en particulier pour les résidents qui présentent un risque accru de vulnérabilité lié au cumul du handicap et de la perte d'autonomie liée à l'âge.

La prise en compte des personnes en situation de handicap vieillissantes doit aussi aller de pair avec une évolution des pratiques. A cet égard, le plan de formation de la MAS inclut des formations spécifiques dédiées à l'accompagnement de ces résidents. L'enjeu résidera, d'une part, dans l'adaptation des pratiques aux besoins spécifiques de chaque résident, supposant une observation régulière des capacités des résidents et un échange accru entre les soignants mais également dans une articulation tenue avec les acteurs partenaires, notamment EHPAD, équipes mobiles gériatriques, réseau gériatrique et service de soins palliatifs.

L'observation de l'éventuelle dégradation des capacités du résident et la révision du projet personnalisé afférent est la première piste évoquée avec les équipes. En effet, une observation quotidienne et une connaissance de chaque résident permet aux équipes de détecter un changement dans les capacités du résident. Afin de confirmer ce constat relatif à la diminution de certaines capacités ou la survenue de nouvelles difficultés, un échange en réunion de maisonnée permet de confirmer collégialement le constat et d'adapter ainsi le projet d'accompagnement global du résident en fonction de ses besoins nouveaux. A cet égard, l'adaptation du projet personnalisé du résident est prévue de manière à prendre en considération ses nouveaux besoins. De même, l'information relative aux effets du vieillissement de l'usager est inscrite dans le dossier patient informatisé.

Le second enjeu évoqué par les équipes à l'occasion des groupes de travail préalables à l'élaboration du projet d'établissement est l'anticipation des besoins futurs des résidents avançant en âge. L'acquisition de matériel adapté aux besoins des personnes en situation de handicap vieillissantes doit s'envisager en amont de l'accompagnement. L'acquisition de mobilier adapté aux personnes souffrant de maladie neurodégénérative, notamment la maladie d'Alzheimer, sera, à ce titre, à prévoir dans le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Le vieillissement des usagers de la MAS impose également une articulation avec les acteurs de l'accompagnement des personnes âgées, et notamment le réseau gériatrique, les services et équipes mobiles de soins palliatifs ainsi que les EHPAD. En effet, la moyenne d'âge des usagers que nous accompagnons étant élevée, cela nécessite également que les équipes soient désormais en mesure d'accompagner les résidents vivant à la MAS depuis de nombreuses années vers d'autres modalités de prise en charge, plus adaptées à leurs besoins. La MAS Le Pré St Jacques est engagée dans une démarche d'organisation des partenariats avec les EHPAD du territoire en mesure d'accompagner les personnes en situation de handicap vieillissantes et qui disposent à cet effet d'unités dédiées et de projets de service spécifiques. L'accompagnement des usagers vers une nouvelle perspective de prise en charge, alors même que certains d'entre eux vivent au sein de la MAS depuis de très nombreuses années, est une priorité de manière à ce que la transition entre le mode de vie et d'accompagnement en MAS vers celui de l'EHPAD se passe au mieux. En cela, le choix de l'EHPAD et la possibilité d'intégrer l'établissement via un accueil de jour en étant accompagné par un membre de l'équipe de la MAS est un enjeu prégnant.

Guider les équipes soignantes dans cette capacité à solliciter une expertise telle que celle proposée par les équipes mobiles gériatriques ou de soins palliatifs et à organiser la sortie de certains usagers vers un EHPAD disposant d'une unité dédiée est également un enjeu pour l'encadrement de la MAS. En effet, organiser le passage d'un accompagnement en MAS vers celui d'EHPAD est une nouvelle perspective pour les équipes soignantes de la MAS qui ont été habituées à ce que la MAS soit le dernier lieu de vie des résidents, or les équipes soignantes peuvent également arriver aux limites de l'accompagnement dispensé, notamment en cas de pathologie somatique grave, et solliciter une expertise extérieure ou un accompagnement de recours n'est pas un acte anodin pour les équipes.

Enfin, la thématique du vieillissement des usagers accompagnés a mené le groupe de travail dédié à évoquer le sujet de la fin de vie des résidents. Durant plusieurs décennies, la question de la fin de vie a été traitée sous le prisme médical de la maladie grave et évolutive entraînant la mort. C'est ainsi que le champ du handicap, distinct par définition de celui de la maladie, a peu investigué les questions relatives à l'accès aux soins de fin de vie et à la manière de mourir des personnes en situation de handicap. La réflexion sur la fin de vie menée par les équipes soignantes dans le cadre des groupes de travail préalables à l'élaboration du projet d'établissement a amené l'encadrement à réfléchir à la manière d'amener les soignants, très marqués par la notion de « projet de vie » à accepter et à envisager le recours aux soins palliatifs, sous forme d'équipes mobiles en premier lieu puis d'hospitalisation dans les services ensuite. En effet, l'articulation entre les équipes de la MAS et celles des soins palliatifs mérite d'être développée, de même que la formation à l'accompagnement de la fin de vie auprès des équipes de la MAS.

Le développement d'une démarche éthique au sein de la MAS, voire, commune aux quatre MAS de la ville de Châlons-en-Champagne, est un projet qui devra permettre aux équipes ainsi qu'aux usagers d'aborder ces questions spécifiques et d'engager une réflexion autour des sujets portant sur le sens et les limites des actions menées au sein de l'établissement à partir de situations complexes ou inédites qui confrontent les professionnels au doute quant à la conduite à adopter.

- L'accompagnement spécifiques des personnes relevant d'une prise en charge dite complexe dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités en Belgique

Dans le cadre du plan de prévention des départs non souhaités vers la Belgique, l'EPSM de la Marne a souhaité s'associer au réseau Abilis, réseau belge, afin de bénéficier de son expérience et son savoir-faire dans le domaine de l'accompagnement médico-social et de la stabilisation des personnes souffrant de troubles sévères du comportement.

A cet égard, ce projet de création de 12 places de MAS s'inscrit dans la volonté de prévenir les départs non souhaités des usagers en Belgique, tout en offrant la même qualité de prestations que les structures belges auxquelles il est fait appel, à ce jour, pour pallier les difficultés que connaissent les institutions médico-sociales françaises.

Le projet réside dans la création d'une part, d'une MAT, Maison d'Accueil Temporaire, composée de cinq places d'accueil et d'une place dédiée à l'accueil d'urgence, prévenant ainsi les passages inadaptés dans les services d'urgence et de psychiatrie et d'autre part, d'une MASTA, Maison d'Accueil et de Stabilisation, composée de six places.

L'enjeu sera non seulement d'offrir une offre spécialisée dans l'accompagnement des personnes relevant de situations complexes, prévenant ainsi les ruptures d'accompagnement et le départ vers une prise en charge en Belgique, mais également dans le transfert de compétence et de connaissance du réseau Abilis vers les équipes soignantes et encadrantes de la MAS en matière d'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap. Ce niveau de recours et d'expertise permettra également des échanges sur les pratiques menées au sein de la MAS. L'intervention de la cellule d'expertise du réseau Abilis pourra, à cet effet, être sollicitée pour apporter un avis, une évaluation, un regard extérieur sur une situation complexe.

Ainsi, les équipes de la MAT et de la MASTA auront pour mission l'intervention en appui des équipes françaises par un rôle de formation et de supervision. Une préprofessionnalisation en Belgique des équipes sera envisagée afin de dépasser les schémas classiques d'organisation. Les formations dispensées devront permettre de faire évoluer les compétences.

Les équipes soignantes et encadrantes de la MAS Le pré St Jacques bénéficieront de cette expertise et de cette modalité de recours en tant que de besoin.

- L'accompagnement spécifique au sein de l'accueil de jour

La MAS Le Prés St Jacques dispose de 7 places d'accueil de jour dont le projet de service s'articule autour de deux axes, d'une part l'organisation du maintien à domicile des usagers tout en bénéficiant d'une offre d'accompagnement permettant la stimulation de leurs capacités ainsi que des activités individuelles et collectives adaptées à leurs besoins, leurs aptitudes et leurs envies et d'autre part, le soutien et le répit des aidants.

La création d'un groupe de travail dédié au projet de service de l'accueil de jour de la MAS a permis aux équipes de définir les modalités d'accompagnement qui figureront dans un projet de service dédié.

Ainsi, concernant l'accompagnement dévolu aux usagers de l'accueil de jour, il est déterminé que pour chaque usager, il est établi un projet de vie individualisé. Celui-ci contient un recueil d'observations dans les domaines de l'autonomie quotidienne, de la communication, de la socialisation, de la cognition et des centres d'intérêt de l'usager. Ce recueil est un travail d'équipe coordonné par le référent du projet. Il met en évidence les capacités de l'usager, ses besoins et ses souhaits d'accompagnement.

Les objectifs d'accompagnement, déterminés à l'issue de l'élaboration du projet, sont présentés en réunion de synthèse en présence de l'usager, de sa famille ou de son responsable légal, ainsi que de l'équipe pluridisciplinaire et éventuellement des partenaires extérieurs. Les moyens de réaliser ces objectifs passent par une programmation d'activités adaptées.

Afin de faire le suivi du projet, les objectifs sont évalués en réunion d'équipe et en réunion de synthèse. C'est l'assurance d'un accompagnement adapté aux besoins de l'usager.

S'agissant du déploiement de l'offre de répit des aidants, les équipes de l'accueil de jour sont souvent le premier contact des proches aidants avec les professionnels de l'institution. A cet égard, il est fondamental que les équipes de l'accueil de jour soient valorisées dans leur expertise de manière à ce qu'ils puissent répondre aux questions des proches, les orienter au besoin et les soutenir dans l'accompagnement de leur proche en situation de handicap. Des formations dédiées seront déployées auprès des équipes, de même que l'analyse des pratiques et l'organisation éventuelle de temps de supervision.

L'accueil de jour de la MAS Le Pré St Jacques permettra des interventions conjointes et multidimensionnelles comprenant outre le « répit » dévolu aux aidants, des possibilités de soutien, d'écoute, de conseil, d'information ou encore de formation à destination des proches des usagers accueillis à la MAS.

L'offre dédiée aux aidants comportera des temps de sensibilisation et de formation à leur destination, leur permettant de bénéficier d'une écoute attentive et d'un recours en cas de difficulté au domicile.

Un café des aidants sera mis en place une fois par trimestre de manière à permettre des temps d'échanges entre l'équipe et les familles, mais également entre les familles entre elles.

Une articulation avec la plateforme de répit de la Marne sera également déployée de manière à s'assurer que l'offre déployée par l'accueil de jour de la MAS Le Pré St Jacques est adaptée aux besoins spécifiques des proches aidants des usagers que nous accueillons.

3. L'inclusion sociale des résidents : un enjeu d'organisation des partenariats et collaborations de la MAS avec les acteurs partenaires du territoire dans une visée de déstigmatisation et de participation des résidents à la vie de la cité

Depuis la loi du 11 février 2005 sur les droits de la personne handicapée, l'orientation des politiques publiques consiste à faire entrer le handicap dans le registre général du droit commun. L'enjeu réside désormais dans la participation de la personne en situation de handicap à la vie sociale ordinaire. Ce qui implique une mise en accessibilité globale de la plupart des registres de la vie sociale afin de favoriser la participation effective des usagers que nous accueillons. Traiter les questions d'exclusion et de discrimination, particulièrement dans le champ du handicap psychique, ne peut s'envisager sans que les équipes ne prennent en compte à la fois la situation particulière de la personne et son contexte social et sociétal. Cela nécessite pour les équipes de travailler sur ce qui établit le lien entre la personne et son environnement.

L'inclusion sociale est souvent pensée par le prisme de l'insertion professionnelle, or les résidents de la MAS Le Pré St Jacques, ne sont pas en mesure, au regard de leur handicap, d'intégrer le milieu protégé du travail. L'inclusion sociale des résidents de la MAS passe donc essentiellement par leur participation à la vie de la cité. A cet égard, les résidents se rendent de manière hebdomadaire à la piscine municipale afin de pratiquer une activité sportive. Les résidents sortent régulièrement afin d'assister à des spectacles, des concerts et des comédies musicales. Une articulation avec la ville de Châlons-en-Champagne est prévue de manière à organiser des sorties au cinéma et à la médiathèque.

Les sorties au restaurant sont également très appréciées par les résidents et permettent de tisser un lien avec les équipes en dehors de l'établissement. De même, les sorties dans des parcs d'attraction sont un temps privilégié pour partager des temps et des souvenirs communs entre résidents et équipes.

Les équipes organisent également les sorties nécessaires à des achats personnels avec les résidents en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits, tel que des vêtements, de la décoration, des soins ou du petit mobilier.

Les résidents participent également au carnaval de la ville de Chalons ainsi qu'à la Foire et aux courses Canicross. Une plus grande participation aux activités culturelles, sportives et associatives de la municipalité est un des enjeux de ce projet d'établissement.

Des vacances en camping sont également organisées à plusieurs périodes de l'année de manière à permettre à nos résidents de voyager, tout en étant accompagnés par certains membres de l'équipe soignante. Ce souhait de partir en vacances a été exprimé par plusieurs résidents, l'équipe de la MAS a donc organisé des séjours en bungalow avec accès à la mer, conformément à la demande des résidents. Ces séjours ont l'avantage de créer une dynamique de groupe différente de celle du quotidien et de favoriser l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne.

Une articulation avec le CREHPSY est prévue de manière à évoquer les actions concrètes visant l'inclusion sociale des résidents de la MAS à mettre en œuvre, cet axe étant une priorité de l'ensemble de l'équipe de la MAS Le Pré St Jacques.